

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° 13-134 /CRP/MINSANTE/SG/DRH

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

HUMAN RESOURCES DEPARTMENT

Yaoundé, le 09 JUN 2023

### COMMUNIQUE RADIO - PRESSE

Le Ministre de la Santé Publique, **Dr MANAOUA Malachie**, informe l'opinion publique qu'un **concours d'entrée** au sein des établissements publics et privés de formation des personnels sanitaires agréés par le Ministère de la Santé Publique, **pour la formation des Professionnels Médico-Sanitaires**, est ouvert le **02 septembre 2023**, au titre de l'**année académique 2023-2024**, dans les centres d'examen ci-dessous, suivant les modalités et conditions ci-après :

#### I. CENTRES D'EXAMEN

1. BAFOUSSAM
2. BAMENDA
3. BERTOUA
4. DOUALA
5. EBOLOWA
6. GAROUA
7. LIMBE
8. MAROUA
9. NGAOUNDERE
10. YAOUNDE

#### II. NOMBRES DE PLACES DISPONIBLES

N°	Filières de formation	Nombre de places
1	Aides-Soignants Généralistes	3 210
2	Aides-Soignants option Santé Communautaire	960
3	Agents Techniques Médico-Sanitaires option Analyses Médicales	3 240
4	Agents Techniques Médico-Sanitaires option Préposé de Morgue	320
5	Agents Techniques Médico-Sanitaires option Sciences Pharmaceutiques	760
6	Infirmiers Diplômés d'Etat	3 480
7	Sages-Femmes/Maïeuticiens	1 500
8	Techniciens du Génie Sanitaire	1 120
9	Techniciens Médico-Sanitaires option Prothèses Dentaires	240



N°	Filières de formation	Nombre de places
10	Techniciens Médico-Sanitaires option Soins Dentaires (Odontostomatologie)	800
11	Techniciens Médico-Sanitaires option Optique/Réfraction	160
12	Techniciens Médico-Sanitaires option Kinésithérapie	1 480
13	Techniciens Principaux Médico-Sanitaires option Imagerie Médicale	1 160
14	Techniciens Médico-Sanitaires option Sciences Pharmaceutiques.	1 240
15	Techniciens Médico-Sanitaires option Psychomotricité et Relaxation	200
16	Techniciens Médico-Sanitaires option Analyses Médicales	3 240
17	Infirmiers Spécialisés en Santé Mentale	80
18	Infirmiers Spécialisés en Anesthésie/Réanimation	80
19	Infirmiers Spécialisés en Ophtalmologie	40
20	Infirmiers Spécialisés en Gériatrie	120

### III. CONDITIONS A REMPLIR

#### 1. CONDITIONS GENERALES

Pour faire acte de candidature, les conditions à remplir sont les suivantes :

##### a. Pour les candidats réguliers

- Être de nationalité **camerounaise** ou **étrangère** des deux sexes ;
- Être âgé(e) de **18 ans** au moins et de **32 ans** au plus au **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

##### b. Pour les candidats travailleurs : Agents de l'Etat, travailleurs du secteur privé laïc et confessionnel

- Être de nationalité **camerounaise** ou **étrangère** des deux sexes ;
- Être âgé(e) de **21 ans** au moins et de **45 ans** au plus au **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

#### 2. CONDITIONS SPECIFIQUES

Pour faire acte de candidature, il faut être titulaire de l'un des **diplômes requis** suivants :

##### a. Filières de formation : Aides-Soignants Généralistes, Aides-Soignants option Santé Communautaire et Agents Techniques Médico-Sanitaires :

- BEPC ;
- CAP en Economie Sociale et Familiale ;
- CAP en Secrétariat Médical ;
- GCE O/L General Education en **04** matières, hormis la religion.



b. Filières de formation : **Infirmiers Diplômés d'Etat, Sages-Femmes et Techniciens Médico-Sanitaires :**

Filières de formation	Diplômes requis
1. Infirmiers Diplômés d'Etat 2. Sages-Femmes/Maïeuticiens	<ul style="list-style-type: none"><li>- Baccalauréat : A, B, C, D, E, F7, F8, T1</li><li>- GCE A/L (General Education) en <b>02 matières</b> au moins <b>hormis la religion</b></li><li>- Brevet de Technicien option :<ul style="list-style-type: none"><li>• Secrétariat Médical</li><li>• Economie Sociale et Familiale</li><li>• Chimie Industrielle</li></ul></li></ul>
1. Techniciens Médico-Sanitaires option Prothèses Dentaires 2. Techniciens Médico-Sanitaires option Odontostomatologie 3. Techniciens Médico-Sanitaires option Kinésithérapie 4. Techniciens Médico-Sanitaires option Psychomotricité et Relaxation 5. Techniciens Médico-Sanitaires option Optique/Réfraction 6. Techniciens du Génie Sanitaire	<ul style="list-style-type: none"><li>- Baccalauréat : A, B, C, D, E, F7, F8, T1</li><li>- GCE A/L (General Education) en <b>02 matières</b> au moins <b>hormis la religion</b></li><li>- Brevet de Technicien option :<ul style="list-style-type: none"><li>• Economie Sociale et Familiale</li><li>• Maintenance Hospitalière/Biomédicale</li><li>• Chimie Industrielle</li></ul></li></ul>
1. Techniciens Médico-Sanitaires option Analyses Médicales 2. Techniciens Médico-Sanitaires option Imagerie Médicale 3. Techniciens Médico-Sanitaires option Sciences Pharmaceutiques.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Baccalauréat : C, D, E, F7, F8</li><li>- GCE A/L (General Education) en <b>02 matières</b> au moins <b>hormis la religion</b></li><li>- Brevet de Technicien option :<ul style="list-style-type: none"><li>• Maintenance Hospitalière/Biomédicale</li><li>• Technologies de l'Information</li><li>• Chimie Industrielle</li></ul></li></ul>

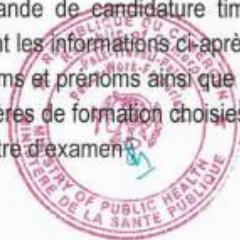
c. Filières de formation : **Infirmiers Spécialisés**

Être titulaire du **Diplôme d'Etat d'Infirmier** ou d'un **Diplôme d'Infirmier Principal**.

IV. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers complets comprendront les pièces suivantes :

1. Une fiche à remplir, à imprimer par le candidat et à télécharger sur le site web [www.concoursminsante.cm](http://www.concoursminsante.cm) ou <http://concours.minsante.cm> ;
2. Une demande de candidature timbrée à 1500 FCFA, datée et signée du candidat, comportant les informations ci-après :
  - les noms et prénoms ainsi que l'adresse complète du candidat ;
  - les filières de formation choisies ;
  - le centre d'examen ;



- les établissements de formation choisis : **les candidats devront choisir trois (03) établissement de formation, dont un (01) établissement public et au moins deux (02) établissements privés**, suivant l'offre disponible des filières de formation et conformément à la liste des établissements de formation agréés par le MINSANTE en annexe ;
- 3. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- 4. Une photocopie certifiée conforme du diplôme requis datant de moins de trois (03) mois ;
- 5. Une attestation de présentation de l'original du diplôme exigé datant de moins de trois (03) mois ;
- 6. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de trois (03) mois ;
- 7. Un certificat médical signé par un médecin exerçant dans une formation sanitaire publique, attestant que le candidat est apte à exercer la formation sollicitée ;
- 8. Une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ou de tout autre titre d'identité valable datant de moins de trois (03) mois ;
- 9. Une photocopie certifiée d'un acte de recrutement ou d'un contrat de travail pour les **candidats travailleurs** ;
- 10. Une attestation de présence effective au poste datant de moins de trois (03) mois pour les **candidats travailleurs** ;
- 11. Une autorisation de concourir pour les **candidats travailleurs** ;
- 12. Deux (02) photos 4x4 en couleur sur fond blanc ;
- 13. Une grande enveloppe timbrée à 400 FCFA (timbre postal) portant les noms et prénoms du candidat, ville de résidence, contact téléphonique, filières de formation choisies, adresse postale le cas échéant ;
- 14. Un reçu de versement bancaire d'un montant de **vingt mille (20 000) Francs CFA** représentant les **droits d'inscription au concours de formation, payables auprès d'une agence CAMPOST au compte intitulé « CONCOURS MINSANTE », numéro 12003-1100015854207013-52.**

La photocopie du reçu de versement des droits d'inscription au concours de formation doit être jointe à chaque dossier. Ces droits non remboursables, sont destinés à couvrir les charges générées par l'organisation du concours.

**LES CANDIDATS INSCRITS AUX EXAMENS NATIONAUX POUR LA SESSION 2023 SONT AUTORISES A FAIRE ACTE DE CANDIDATURE SOUS RESERVE DE L'OBTENTION DU DIPLOME REQUIS.**

Ces derniers doivent fournir comme pièce justificative le récépissé d'inscription auxdits examens de l'année en cours et compléter impérativement le dossier de candidature ~~des la~~ publication des résultats du concours.

Leur admission définitive sera fonction de l'obtention et de la présentation du diplôme requis.



LES DOSSIERS COMPLETS SERONT REÇUS AU PLUS TARD LE 25 AOÛT 2023  
AUPRES DES DELEGATIONS REGIONALES DE LA SANTE PUBLIQUE  
TERRITORIALEMENT COMPETENTES.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU PRESENTANT UN DIPLOME NON CONFORME  
SERA SYSTEMATIQUEMENT REJETE.

V. NATURE ET DEROULEMENT DES EPREUVES

1. Filières de formation : Aides-Soignants Généralistes, Aides-Soignants option Santé  
Communautaire et Agents Techniques Médico-Sanitaires

Date	Nature des épreuves	Coefficient	Durée	Horaire
02 septembre 2023	Épreuve scientifique : - Mathématiques - Biologie	6	3 heures	8h00-11h00
	Culture générale : - Connaissances générales - Langues	4	2 heures	12h00-14h00

2. Filières de formation : Infirmiers Diplômés d'Etat, Sages-Femmes et Techniciens  
Médico-Sanitaires

Date	Nature des épreuves	Coefficient	Durée	Horaire
09 septembre 2023	Epreuve scientifique : - Mathématiques - Biologie - Physique - Chimie	6	4 heures	8h00-12h00
	Culture générale : - Connaissances générales - Langues	4	2 heures	13h00-15h00

3. Filières de formation : Infirmiers Spécialisés

Date	Nature des épreuves	Coefficient	Durée	Horaire
09 septembre 2023	Épreuve scientifique : - Anatomie et Physiologie - Pharmacologie - Pathologies médicale et chirurgicale	6	4 heures	8h00-12h00
	Culture générale : - Connaissances générales - Langues	4	2 heures	13h00-15h00

LES EPREUVES SERONT PRESENTÉES SOUS FORME DE DOCUMENTS  
COMPOSES DE QUESTIONS A CHOIX MULTIPLES (QCM).



L'accès des candidats en salle d'examen sera conditionné par la présentation des pièces ci-après :

- Le **récépissé de dépôt du dossier** ;
- Une **Carte Nationale d'Identité (CNI) ou tout autre titre d'identité** (passeport ou carte de séjour) en cours de validité.

**AUCUN CANDIDAT NE SERA ADMIS EN SALLE D'EXAMEN APRES 07 HEURES 30 MINUTES.**

La liste des candidats autorisés à concourir sera publiée **72 heures** avant la date des épreuves, dans les centres de dépôt des dossiers et sur le site web [www.concoursminsante.cm](http://www.concoursminsante.cm).

Par ailleurs, les candidats autorisés à concourir seront informés par SMS de leur site de composition **48 heures** avant la date des épreuves.

Les résultats du concours seront publiés par Décision du Ministre de la Santé Publique.

**LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE SE RESERVE LE DROIT D'AFFECTER LES CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS, SELON LES DISPONIBILITES DES PLACES EXISTANTES DANS LES DIFFERENTES FILIERES DE FORMATION ET AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES DE FORMATION DES PERSONNELS SANITAIRES.**

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

**AMPLIATIONS**

- CAB/MINSANTE
- SG/DRH/SDDRH/SFS
- CELCOM
- DRSP (10)
- CRTV/RADIO (LARGE DIFFUSION)
- SOPECAM
- ARCHIVES/CHRONO

